

DEPARTEMENT
de la
GUADELOUPE



COMMUNE DE
DE
VIEUX-FORT

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

2025- 27

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici l'exposé du
Maire et la délibération du
Conseil, tels qu'ils résultent
du procès-verbal de la séance

Délibération affichée

Le **20 AOUT 2025**

A VIEUX-FORT

Le **29 / 07 / 2025**

Le Maire,
(Signature)

Héric ANDRE
Approuvé :

A

Le

Le Préfet,

REPUBLIQUE F

Envoyé en préfecture le 14/08/2025

Reçu en préfecture le 14/08/2025

Publié le **20 AOUT 2025**

ID : 971-219711330-20250717-202527CM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de juillet à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vieux-Fort, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Héric ANDRE, le Maire.

Présents : MM. (1) Héric ANDRE, M Didier GELARD, MME Rosie MALESPINE, M Magloire MICHINEAU, MME Rudia TALBOT, MME Marlène DELANNAY, MME Claudine MONTHOUEL, MME Kessy RENIA-BOURGEOIS, MME Carole CASTELNEAU, M Charles BOURGEOIS, MME Jennifer MARCIN, M Ruddy CARRIERE ;

Excusés : MM (1) – Linda SAMUEL (*procuration donnée à MME Jennifer MARCIN*), Gladys BOURGEOIS (*procuration donnée à MME Rudia TALBOT*), Olivier Amédé RENIA (*procuration donnée à MME Kessy RENIA-BOURGEOIS*) ;

Absents : MM (1) - M Emile Roland PLANTIER, M Dylan BOURGEOIS, MME Célia DELANNAY, M Anselme BOURGEOIS ;

OBJET : Délibération sur l'attribution d'une aide financière pour le financement du BAFA à un ancien agent communal

Vu l'attestation d'entrée en formation BAFA en date du 17 février 2024,

Vu le courrier de demande de subvention reçu en mairie le 20 mai 2025,

Exposé des motifs :

La commune a été sollicitée par Mme. DENISSE Marika ancienne agente contractuelle au sein du service ALSH (périscolaire, animation, jeunesse), qui souhaite aujourd'hui s'engager pleinement dans le domaine de l'animation socio-éducative en obtenant le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Cette formation, structurée en trois étapes (formation générale, stage pratique et approfondissement), représente un coût significatif. Le BAFA constitue toutefois un levier important d'insertion professionnelle dans le secteur de l'animation, notamment pour des jeunes ayant déjà une expérience locale, comme c'est le cas de DENISSE Marika.

La commune, soucieuse de soutenir les parcours professionnels de ses anciens collaborateurs et d'encourager les vocations dans l'animation locale, propose d'intégrer le financement des formations dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de service aux familles ;

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, ~~après en avoir délibéré, a~~
l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er : Une aide financière exceptionnelle de [montant en toutes lettres et chiffres] est accordée à Mme DENISSE Marika, ancienne agente de la commune, en vue du financement de sa formation BAFA.

Article 2 : Cette aide sera versée sur présentation des justificatifs suivants :

- Attestation d'inscription à la session BAFA (formation générale, approfondissement ou qualification) ;
- Facture acquittée ou devis nominatif ;
- Relevé d'identité bancaire ;
- Attestation d'activité antérieure au sein des services municipaux.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de la mise en œuvre du versement de l'aide

Article 4 : La présente délibération sera transmise en Préfecture de Guadeloupe pour contrôle de légalité et publiée ou affichée conformément aux textes en vigueur.

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de

MM.

Pour expédition conforme :

Le Maire,

(Signature et cachet)


Héric ANDRE. /